

LES FINANCEMENTS DE REPRISE ET D'INVESTISSEMENTS : LES PRÊTS AMORTISSABLES LONGS ET MOYENS TERMES

Définition

Le prêt amortissable est une mise à disposition de fonds, assorti d'un taux d'intérêt, dont le montant, la durée (>12 mois) et les remboursements sont déterminés à l'avance.

Objet du financement

Crédit Long Terme (>7ans)	Crédit Moyen Terme (2-7ans)
<ul style="list-style-type: none"> - Achat de foncier - Achat bâtiments - Achat de parts sociales - Achat immobilier à titre personnel (maison d'habitation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériel neufs et occasions - Achat de cheptel - Travaux et aménagements - Financement de compte courant d'associés (assimilé à du fonds de roulement)

Organismes professionnels partenaires

Etablissements bancaires

Avantages

- Le prêt amortissable est le mode de financement le plus fréquemment utilisé
- La maîtrise des remboursements
- Un prêt à échéances modulables (option)
- Disponibilité immédiate des fonds sur présentation de justificatifs

Contraintes

- Engagement moral et financier
- Appel des garanties en cas de difficultés

Modalités

Durées

Crédit Long Terme	Crédit Moyen Terme
<ul style="list-style-type: none"> - Foncier : généralement 15 à 20 ans - Bâtiments : 7 à 15 ans - Parts sociales : 7 à 15 ans - Immobilier à titre personnel (maison d'habitation) : jusqu'à 25 ans 	2 à 7 ans

Procédures

La première étape consiste à présenter une étude économique prévisionnelle du projet à la banque permettant de faire ressortir des critères de faisabilité propres à chaque établissement :

- Annuités / EBE
 - Dettes LMT / EBE
 - Marge de sécurité
 - Fonds propres / Bilan
 - Fonds de roulement positif
- Après analyse du dossier, la banque formulera une proposition de financement :
- Périodicité du remboursement : à déterminer en fonction du cycle d'exploitation : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle, In Fine
 - Aménagement de l'offre : possibilité de différer la première échéance afin de la caler sur des entrées de trésorerie (vente de récolte, paiement des primes PAC, tombée d'échéances d'emprunts antérieures)
 - Conditions du taux d'intérêt : selon le marché, taux fixe ou taux variable
 - Assurance : facultative mais recommandée en fonction de la situation personnelle et professionnelle de l'emprunteur

Pré-requis

- Possibilité de cautionnement externe pour bénéficier d'une marge d'adaptation plus importante de la banque
- Cautionnement personnel ou hypothèque à mettre en place pour garantir l'établissement du crédit
- Nantissement

=> + de précisions sur les garanties : fiches 14 à 16

